



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMISSIONS DE PROPAGANDE

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES 1^{er} tour

La commission de propagande s'effectue en 2 phases pour chaque tour :

1ere phase :

Les maquettes des documents (en deux exemplaires) bulletins de vote et circulaires des binômes de candidats seront vues par la commission de propagande suivant le tableau ci-dessous. Ces documents seront déposés avant l'installation de la commission (au plus tard, à 8 heures le vendredi 7 mai à la préfecture de Gironde, bureau des élections).

A partir de 9h00 installation des commissions dans l'ordre du tableau.

Lieu : préfecture de Gironde, rue Corps-Francis Pommies, 33 000 Bordeaux

Salle élections et Poly A,

HORAIRE/JOUR S	07/05/21	salle	07/05/21	Salle
de 9h00 à 11h30	Commission n°1	Élections	Commission n°4	Poly A
De 12h00 à 14h00	Commission n°2	Élections	/	
De 14H30 à 16h30	Commission n° 3	Élections	Commission n° 5	Poly A

Chaque binôme de candidats peut être présent ou représenté pendant la commission.

Après un avis favorable rendu par la commission, les binômes de candidats pourront (s'ils ne l'ont pas déjà fait) faire imprimer les documents pour les livrer à la société KOBA.

2° phase :

Les binômes de candidats doivent livrer l'ensemble des documents à la société KOBA :

avant le lundi 17 mai 2021 à 12h00

Adresse de livraison uniquement pour le 1^{er} tour :

ZA du Courneau – Bat 1 – 5, avenue de Guitayne – 33610 CANEJAN

Les commissions de propagande se rendront le 17 mai à partir de 10h00 sur site à Koba pour vérifier la conformité des documents déposés.

TABLEAU DES COMMISSIONS

<p style="text-align: center;"><u>Commission n°1</u></p> <p><u>Cantons</u> - Le nord Médoc - Le sud Médoc - Andernos-les-bains - Mérignac 1 - Mérignac 2 - Saint-Médard-en-Jalles - Les portes du Médoc - Villenave-d'Ornon</p>	<p style="text-align: center;"><u>Commission n°2</u></p> <p><u>Cantons</u> - L'estuaire - Le nord Gironde - Le nord Libournais - Le libournais Fronsadais - Les coteaux de Dordogne</p>
<p style="text-align: center;"><u>Commission n°3 :</u></p> <p><u>Cantons</u> - Bordeaux 1 - Bordeaux 2 - Bordeaux 3 - Bordeaux 4 - Bordeaux 5 - Le Bouscat</p>	<p style="text-align: center;"><u>Commission n°4 :</u></p> <p><u>Cantons</u> - La Brède - Créon - L'Entre-deux-mer - Gujans Mestras - Les Landes de Graves - Le Réolais et les Bastides - Le sud Gironde - La Teste de Buch</p>
<p style="text-align: center;"><u>Commission n° 5 :</u></p> <p><u>Cantons</u> - La presqu'île - Lormont - Cenon - Pessac 1 - Pessac 2 - Talence</p>	

COVID19

En raison de la crise sanitaire liée à la Covid19, il sera fait, pendant toute la durée des cinq commissions, une stricte application des règles en matière de distanciation des personnes et d'utilisation du matériel de protection. Un dispositif particulier de présentation des documents sera mis en place afin de limiter le nombre de personnes présentes dans la salle de commission.

Il est demandé de venir avec son masque de protection.